## ASSEMBLEE GENERALE du 20 avril 2012

En date du 20 avril 2012 à 19h00;

Conformément aux statuts, l'assemblée générale annuelle s'est réunie sur les lieux du championnat de France 2012, présidé par M Gallet Clément pour soumettre à l'ordre du jour :

## 1/ Rapport des activités de l'association

Le premier point mentionné est l'ouverture du site internet de l'association, et la présentation du contenu à ce jour. Un forum a été mis en place comme support de discussion sur l'association, ouvert à tous. L'association propose aussi l'hébergement de sites internet de compétitions officielles. Il serait important de reporter une partie du contenu du forum Francocube concernant l'organisation et le déroulement de compétitions sur le site internet.

La coupe de France a ensuite été présentée, la première édition démarrant le 1er janvier 2012. Pierre Lemerle, à l'origine de cette initiative, et les autres personnes en charge du règlement de cet événement, ont décidé d'exclure le championnat de France des compétitions entrants en lice pour la coupe de France, ce qui a fait l'objet d'une question. L'argument présenté a été que le championnat de France est une compétition qui décerne des titres de champions de France, avec des prix et des invitations, ce qui constitue un objectif à part entière, distinct de l'objectif de la coupe de France qui est de soutenir la participation autant que la performance.

L'association a contracté une assurance chez la MAIF, qui couvre la responsabilité civile des adhérents pendant les compétitions et les trajets et les biens de l'association.

L'association a aussi financé la salle pour deux compétitions (Breizh Open 2011 et Dolmen Open 2011) et assuré une salle (Breizh Open 2012).

## 2/ Comptes de l'association

Il a été fait état des entrées et des sorties d'argent au sein de l'association. Certains points ayant été abordés dans les actions de l'association, ils n'ont été que brièvement rappelés.

Les entrées d'argent principales sont les cotisations des membres (une trentaine au jour de l'AG) et le sponsor principal Winning Moves. L'association a aussi vendu des stackmats timer, cubes variés et stickers cubesmith lors de compétitions. Clément Gallet a participé à un salon à Lyon où la société Hub Diffusion (détenant la licence permettant la vente de cube Rubik promotionnel) proposait une démonstration de Rubik's Cube.

Les fonds récoltés ont été réutilisés pour la souscription d'une assurance à hauteur de 85,50€ à l'année, le financement des salles des deux compétitions sus-nommés et achats de matériel (timers, chronomètres, etc...)

L'association est à ce jour en mesure d'acheter encore un peu de matériel et de financer la location de salles.

## 3/ Questions diverses

Une première question a concerné le problème des compétitions simultanées. Début septembre 2012 sont prévues deux compétitions sur le sol français, ce qui réduit le nombre de présents aux compétitions et nécessite de diviser le matériel entre les deux compétitions. Une solution proposée pour limiter ce cas est d'utiliser le planning sur le site de l'association pour bloquer au plus tôt les dates avant l'officialisation d'une compétition.

Une autre question a concerné les sponsors que peuvent avoir les compétitions vis-à-vis du sponsor principal de l'association qu'est actuellement Winning Moves (WM). Certains magasins de jeux proposent des produits en concurrence avec WM ou ne pouvant être légalement vendus en France. Ces magasins peuvent-ils être sponsors de compétitions, et sous quelles conditions ? N'ayant aucun responsable de WM présent à l'AG, ces questions n'ont pas pu être éclaircies. La position actuellement prise par l'association est que ces magasins peuvent être sponsors d'une compétition si WM n'est pas sponsor de cette compétition. Actuellement, l'association demande à WM pour financer la location d'une salle si le montant est trop élévé, l'association pouvant financer elle-même la salle pour un prix autour de 100-200 euros.

Concernant le championnat de France, l'édition 2012 a vu beaucoup trop de participants par rapport à la superficie de la salle. Pour l'édition suivante, il a été proposé de changer le lieu de la compétition, une possibilité étant de changer de ville.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le président.